

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

Mercredi 15 janvier 2025

Le mercredi 15 janvier 2025, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 17h30 en visio-conférence, sur la convocation qui a été adressée le 7 janvier 2025 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 Nombre de voix : 258

Nombre de membres présents ou représentés : 70 Nombre de voix : 150

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Pierre ANTOINE

Mme Sophie TUBIANA, présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des délégués en les remerciant pour leur soutien.

En attente de l'atteinte du quorum, la Présidente propose de modifier l'ordre du jour pour aborder les questions et informations diverses.

1. Questions et informations diverses

Rave party à Parnay : constitution partie civile

Mme Sophie TUBIANA indique que le Parc s'est constitué partie civile dans la procédure en cours relative aux dégradations liées à la rave party illégale qui s'est tenue le week-end de l'Ascension en 2024 à Parnay, rassemblant environ 20 000 personnes.

Elle rappelle que ce site, appartenant à M. Tessier, est concerné par un projet d'installation de panneaux photovoltaïques. Elle indique que le projet avait été modifié en tenant compte des observations réalisées par le Parc concernant l'intérêt et la fragilité écologique du site.

Le Parc est intervenu comme observateur durant la rave party et a réalisé, à la demande de la Gendarmerie, une note préliminaire présentant une première estimation des impacts environnementaux de cet événement.

Récemment, le Parc a reçu un avis d'audience du Tribunal correctionnel de Saumur l'invitant à se constituer partie civile. Quatre personnes seront jugées pour, notamment, des dégradations de la flore, de la faune et des habitats naturels présents sur les lieux. Un avocat représentera le Parc à cette audience qui se déroulera le 30 janvier prochain. Il semble important pour Mme la Présidente de se saisir de la proposition du Parquet qui identifie ici un préjudice écologique au détriment du Parc naturel régional. Elle tiendra informé le Comité des suites de cette procédure.

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance du Comité syndical.

Le compte rendu du Comité syndical du 14 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Projet de charte 2024-2039 : avis final du ministère de la Transition écologique

Mme Sophie TUBIANA présente la délibération relative au projet de charte 2024-2039 qui n'avait pas pu être présentée lors du dernier Comité syndical du 14 décembre 2024 dans la mesure où le Ministère a transmis son avis final favorable le 17 décembre.

Elle fait état des conclusions du ministère de la Transition écologique. Ce dernier souligne la qualité remarquable du dossier final qui constitue un projet de territoire structurant pour les quinze prochaines années. Le Ministère constate les améliorations apportées pour répondre aux dispositions législatives qui sont apparues en cours de procédure, notamment le Zéro Artificialisation nette (ZAN) de la loi Climat et Résilience et à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour les aires protégées. Le Ministère souligne que le projet a bénéficié d'un soutien politique local fort tout au long de la procédure.

L'avis contient, cependant, quelques demandes de modifications qui avaient été présentées lors du dernier Comité syndical. Ces modifications sont le fruit des concertations menées dans les ministères. Chacun des ministères concernés étant invités à formuler un avis et éventuellement des remarques.

Mme la Présidente rappelle que le ministère des Armées s'est inquiété des éventuelles restrictions que la charte pouvait porter aux impératifs de défense nationale, demandant d'ajouter le paragraphe suivant : « *Aucune restriction vis-à-vis de l'activité aéronautique des armées en matière de survol ne doit s'appliquer pour un parc naturel régional. De même, tout aménagement éventuel de site doit être réalisé en conformité avec le Code de l'aviation civile. Enfin, aucune contrainte ne doit s'opposer vis-à-vis du rayonnement électromagnétique pour ne pas compromettre la mise en œuvre de radars de surveillance aérienne dans la cadre de la protection renforcée des armées* ». Elle rappelle que ces survols n'ont jamais posé de problèmes et que le centre de contrôle aérien de Cinq-Mars-la-Pile fonctionne parfaitement bien, nonobstant l'existence du Parc.

La seconde observation a été émise par le bureau du ministère en charge de la politique des ressources minérales non énergétique. Il demande de rajouter des précisions à la fin de deux phrases de la mesure 16 (ici soulignées) : « *Le monde du vivant bénéficie d'une gestion plus durable de la ressource minérale, avec notamment la création de nouvelles zones d'accueil effectives pendant toute la durée des atteintes* » et « *Veiller au respect de l'intégrité des patrimoines, sur la durée de vie du site en appliquant les recommandations et les modalités suivantes [...] - remblayage des carrières y compris par des déchets inertes externes* ».

Mme Sophie TUBIANA poursuit en indiquant que le ministère de l'Agriculture donne un avis favorable sous réserve de trois modifications. L'une relative à la mesure 22 sur la forêt, en demandant à ce que la formulation à l'impératif soit nuancée en ce qui concerne l'association du Parc à la révision des documents d'aménagement forestier, en précisant que « *les collectivités pourront associer le PNR en tant que de besoin* » au début de cet engagement. La seconde observation concerne la mesure 23, demande également le remplacement d'un impératif par un conditionnel en insérant de la souplesse dans la rédaction relative à l'association du Parc dans l'élaboration des documents-cadres de gestion forestière.

Enfin, en ce qui concerne l'assermentation d'agents, un compromis a été trouvé entre les ministères afin de préciser les conditions de la mise en place de cette assermentation. Ainsi, à la fin de la phrase « *Assurer le service de police de l'environnement sur le territoire par la coopération et le commissionnement de nouveaux acteurs* », il a été ajouté « : « *dans le respect de l'organisation de la politique de contrôle en matière de police de l'eau et de la nature dans les départements* ».

M. Thibaut MEURGEY, directeur du Parc, précise qu'initialement l'avis des ministères stipulait que la charte ne pouvait pas mentionner la possibilité d'assermenter des agents. Le Parc a produit un mémoire rappelant que la loi autorise les collectivités à assermenter des agents.

Mme Sophie TUBIANA complète en précisant que, compte tenu du fait que d'autres Parcs assermentent des agents, il était important pour le Parc de ne pas revenir sur cette possibilité.

La Présidente poursuit en présentant les remarques sur la charte ne demandant pas de modifications impératives. Le Parc a choisi de conserver les rédactions initiales relatives à la transposition des dispositions pertinentes dans les SCoT, en estimant que les rédactions

répondaient aux demandes formulées. Elle indique que deux autres remarques ont été prises en compte. L'une concerne l'invitation à rédiger les statuts à l'indicatif et l'autre une demande d'ajustement d'une erreur dans la rédaction des tableaux relatifs à la détermination du nombre de délégués par tranche de population.

Mme Sophie TUBIANA conclut en résumant les modifications réalisées suite à l'avis final du Ministère. Il s'agit principalement d'ajustements à la marge. Le point essentiel sur lequel le Parc a souhaité maintenir la rédaction initiale concerne la possibilité pour le Parc et ses collectivités d'assermenter des agents.

M. Jean-Marie GENNETEAU, élu de la commune de l'Île-Bouchard, souligne que cet avis démontre la qualité du travail effectué et la pertinence des orientations de la charte. Il félicite le Parc pour le travail réalisé.

Mme Sophie TUBIANA remercie M. GENNETEAU en notant que les ministères ont lu avec beaucoup d'attention la charte. Elle souligne sa satisfaction de franchir cette étape en rappelant à quel point la procédure a mobilisé les élus du Bureau et du Comité syndical, engageant très fortement l'équipe du Parc, qu'elle remercie à nouveau.

M. Benoit BARANGER, Maire de Bourgueil, remercie très sincèrement toute l'équipe du Parc et les élus concernés en rappelant que lorsque la démarche a été engagée, il était difficile d'imaginer la durée et la quantité de travail à mener, ni toutes les péripéties que le Parc a dû traverser.

Mme Sophie TUBIANA rappelle également que la procédure a aussi été impactée par la crise sanitaire.

Elle poursuit sur les étapes à venir avant la fin de la procédure. En janvier, les Régions enverront un courrier aux communes pour les inviter à délibérer. À sa réception, s'ouvrira une phase de quatre mois jusqu'en mai pour que les communes, EPCI et Départements délibèrent pour adhérer, réadhérer ou non au Parc. En juillet, les deux Régions délibéreront sur la charte puis transmettront au Préfet coordinateur la demande de renouvellement du classement. Courant septembre, cette demande sera transmise au ministère pour une parution attendue avant la fin de l'année du décret de classement signé par le Premier ministre. Début 2026, le syndicat mixte pourra alors procéder à la modification de ses statuts.

Mme Sophie TUBIANA et M. Thibaut MEURGEY rappellent que la non-délibération équivaut à un vote contre.

M. Jean-Michel MARCHAND rappelle qu'il a déjà vécu cette procédure de révision en tant que Président du Parc, il n'est pas surpris par la durée de la procédure. Il insiste sur le travail qu'il reste à mener auprès des collectivités, qui a déjà commencé. Il rappelle l'importance pour les collectivités concernées d'inscrire à l'ordre du jour de leur conseil cette délibération. Il insiste sur le fait que, généralement, la non-délibération est considérée comme favorable et qu'ici ce n'est absolument pas le cas. Il faut délibérer pour approuver la charte et adhérer au syndicat.

Mme Sophie TUBIANA indique que le Parc a transmis à toutes les collectivités inscrites dans le périmètre de révision un projet de délibération pour faciliter le travail des administrations communales.

M. Loïc BIDAULT, élu de la commune de Saumur, demande si un support visuel sera fourni pour aider à présenter la délibération.

M. Thibaut MEURGEY indique que, dans le même courriel, ont été transmis aux collectivités la délibération, un diaporama, des plaquettes de communication et un texte pour le rapport de présentation.

Mme Christine FAUQUET, Conseillère régionale du Centre-Val de Loire, ne doute pas que le Parc relancera les communes par téléphone si les délibérations n'arrivent pas.

Mme Sophie TUBIANA rappelle qu'elle s'est déplacée, avec la Direction, dans les communes pour présenter la charte. Elle invite une nouvelle fois les communes à ne pas hésiter à solliciter le Parc pour présenter la charte en conseil avant le vote. Elle souhaite notamment que cette démarche puisse avoir lieu dans les communes qui ne souhaiteraient pas adhérer pour comprendre les raisons de leur positionnement et présenter plus en détail si besoin la charte.

Mme Brigitte GUGLIELMI, Conseillère départementale du Maine-et-Loire, demande, dans l'espace de conversation de la visioconférence, combien d'années a duré la révision de charte et combien cela a-t-il coûté.

M. Thibaut MEURGEY explique que la procédure a débuté avec la définition du périmètre de révision en 2018. Il rappelle que deux évènements majeurs ont retardé la procédure. La COVID d'une part et d'autre part la demande du Conseil National de Protection de la nature (CNP) de revoir drastiquement le contenu de la charte. En termes de coût, un estimatif a été produit, assez alarmant, qui dépasse les 400 000 €. Il indique que les Parcs naturels régionaux au sein de la Fédération des Parcs militent pour revoir cette procédure aberrante en termes de temps et de coûts mobilisés. Il regrette amèrement que ces moyens aient été mobilisés pour la procédure au détriment des projets à mener sur le territoire.

Mme Sophie TUBIANA complète en précisant que cette somme est à multiplier par le nombre de Parcs en procédure de révision. La France compte aujourd'hui 59 Parcs qui ont vocation chacun à réviser leur charte tous les 15 ans. Elle confirme que la Fédération travaille activement pour solliciter un allègement de la procédure. Elle espère que le Président de la Fédération, également Sénateur, puisse faire entendre cette demande et invite les Sénateurs et Députés du territoire à intercéder pour faire évoluer cette procédure.

M. Thibaut MEURGEY précise que les Parcs conçoivent qu'il est important de conserver les procédures de classement dans leur configuration actuelle, mais plaident pour alléger les procédures de révision des Parcs.

M. Michel PONCHANT demande si les documents de la nouvelle charte seront réédités intégralement.

Mme Sophie TUBIANA demande s'il est possible de demander aux collectivités de renoncer à cette version papier, en se limitant au format numérique.

M. Thibaut MEURGEY indique que les Parcs sont dans l'obligation de transmettre une version papier de la charte aux signataires.

Mme Emmanuelle CRÉPEAU précise que les impressions seront limitées cette fois-ci aux documents importants à consulter pour les communes en permettant l'accès sur le site Internet du Parc de l'ensemble des autres pièces de la charte.

Mme Brigitte GUGLIELMI estime que la version dématérialisée est plus aisément diffusable qu'une version papier.

M. Jean-Pierre ANTOINE, élu de la commune de Courchamps, indique que l'exemplaire de la charte est dans son bureau, à portée de main.

M. Jean-Marie GENNETEAU ne doute pas que les communes s'organisent pour délibérer, il s'inquiète davantage pour les EPCI.

M. Loïc BIDAULT rappelle que, lors de la précédente révision, les EPCI ont été invités à délibérer en premier afin d'inviter leurs communes à adhérer.

M. Thibaut MEURGEY apporte deux éléments d'information par rapport à ces remarques et propositions. Avec la Présidente, il a rencontré tous les Présidents des EPCI, notamment dans la perspective de l'élaboration des statuts. Puis, il a été proposé à tous les EPCI de réaliser une présentation de la charte en Bureau communautaire ou en Bureau des maires. Ces présentations sont en cours de programmation. Cela ne présage pas pour autant de la chronologie des votes, il estime en effet complexe d'intervenir sur les agendas des Communautés de communes et d'agglomération.

M. Roland MARION, Conseiller régional des Pays de la Loire, demande, dans l'espace de conversation de la visioconférence, combien d'équivalents temps plein ont été mobilisés pour la révision de la charte.

M. Thibaut MEURGEY indique qu'un chargé de mission à temps plein a été mobilisé pour coordonner la procédure. En plus de ce temps dédié, pendant la phase de rédaction, les chefs de service notamment ont passé environ vingt pour cent de leur temps sur la procédure. Il convient et regrette que ce temps d'agents très important n'ait de fait pu être mobilisé au service du territoire.

Mme Sophie TUBIANA ajoute qu'il convient de considérer également le temps mobilisé par les élus en séminaire et Bureaux.

La Présidente remercie à nouveau les élus du Comité syndical engagés dans cette démarche et en particulier M. Benoit BARANGER qui a accompagné en tant que Président du Parc, les premières années de la procédure.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de charte 2024-2039 ajusté pour prendre en compte l'avis final du ministère de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques
- ✓ valident le contenu du projet de charte 2024-2039 qui sera soumis à la délibération des collectivités ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout autre document y afférent.

3. Soutien aux sinistrés de l'île de Mayotte

Mme Sophie TUBIANA propose que le Parc apporte son soutien aux sinistrés de l'île de Mayotte. Un don de 500 euros serait versé à une association partenaire du Parc naturel marin de Mayotte « Les Naturalistes, Environnement et Patrimoine de Mayotte » affiliée à France nature Environnement et aux Réserves Naturelles de France et travaillant en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Elle rappelle avoir reçu, à la Maison du Parc en novembre 2023, le Président du Parc naturel marin de Mayotte, M. Abdou DAHALANI. Elle précise, par ailleurs, que l'ex-directeur délégué de ce Parc est un ancien agent du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine. Elle estime important de mobiliser des dons pour la biodiversité. Naturellement, la catastrophe climatique subie par l'île de Mayotte est un véritable désastre humain, cependant la faune va être également impactée, avec notamment la recrudescence attendue du braconnage de tortues marines. La population de lémurien est également en danger, avec la dévastation des forêts qui limitera leur capacité à se nourrir. Enfin, les inventaires sur la barrière de corail et sur les mangroves révéleront sans doute, des dégâts conséquents sur ces écosystèmes très précieux. Elle précise enfin que la contribution du Parc tient compte des moyens limités du syndicat mixte.

M. Didier ROUSSEAU, Conseiller Départemental du Maine-et-Loire, estime que cette démarche ne peut qu'être soutenue.

M. Thibaut MEURGEY indique que l'association a subi de nombreux dégâts matériels et remercie le Parc pour cette initiative.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ décident de faire un don de 500 € à l'association « Les Naturalistes, Environnement et Patrimoine de Mayotte » ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

4. Tableau des effectifs

M. Thibaut MEURGEY présente le tableau des effectifs. Il indique que la création du premier poste est liée à la fin d'un contrat dédié au programme « Territoire engagé pour la nature » de la Communauté d'agglomération de Saumur qui arrive à son terme en avril. Une subvention du Fonds vert permettra d'assurer la continuité de ce projet sur un poste intitulé « Corridors écologiques et zones humides » qui pourra prendre la suite du TEN et accompagner de nouvelles actions.

La seconde création de postes est liée à la mise en place d'un nouvel outil de capitalisation de la donnée naturaliste, la base de données existante du Parc étant obsolète. La DREAL Pays de la Loire a accordé au Parc une subvention pour mettre à jour les données et mettre en place un outil plus performant. Le poste sera créé pour six mois en accroissement temporaire d'activité.

Le tableau des effectifs comprend une prolongation de deux ans des contrats du chargé de mission « Natura 2000 MAEC » et « Aires protégées et stratégies foncières ». Une première délibération a

été prise par le Comité syndical en décembre pour une prolongation sur un an. Depuis, le Parc a obtenu des précisions sur la durée des financements mobilisés sur ces postes qui permet de porter à deux ans la durée de ces contrats.

Les trois derniers points sont relatifs à des transformations de postes. Le poste de chargé de mission « aires protégées » intègre la question de la trame arborée. Celui relatif à l'ingénierie de l'environnement et aux énergies est transformé en poste axé sur l'accompagnement des transitions et de l'adaptation au changement climatique. Enfin, la dernière transformation de poste est liée à la nomination de la chargée de communication au grade de rédacteur de seconde classe du fait de l'obtention d'un examen professionnel.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- autorisent Madame la Présidente à transformer l'emploi de chargé de missions « aires protégées » en chargé de mission « aires protégées et trames arborées », et à prolonger sur deux ans les trois emplois non-permanents suivants : Chargé de missions Natura 2000 MAEC, aires protégées et trames arborées, aires protégées et stratégie foncière,
- autorisent Madame la Présidente à créer un emploi non permanent sur le grade d'ingénieur chargé(e) de mission « Corridors écologiques et zones humides », à temps complet, pour une durée de deux ans, à compter du 01/04/2025 jusqu'au 31/03/2027, relevant de la catégorie hiérarchique A, afin de mener à bien le projet de chargé(e) de mission « Corridors écologiques et zones humides » et l'autorisent à recruter un agent contractuel pour une durée de deux ans en contrat de projet,
- autorisent Madame la Présidente à créer un emploi non permanent sur le grade d'ingénieur ou de technicien chargé(e) de projet « SIG/Géonature », à temps complet, pour une durée de six mois, à compter du 01/04/2025 jusqu'au 30/09/2025, relevant de la catégorie hiérarchique A ou B et l'autorisent à recruter un agent contractuel pour une durée de six mois en contrat à durée déterminée accroissement temporaire d'activité,
- autorisent Madame la Présidente à recruter un chargé de mission « Transition écologique et sociétale - accompagnement au changement climatique » sur un grade d'attaché territorial et d'ouvrir le recrutement aux contractuels au titre du L332-8 2° du Code général de la fonction publique,
- autorisent Madame la Présidente à transformer l'emploi permanent de chargé de mission « communication » au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, afin de pouvoir nommer l'agent au 15 janvier 2025,
- adoptent le tableau des effectifs ci-dessous à la date du 15 janvier 2025.

Mme Sophie TUBIANA remercie les membres du Comité syndical présents.

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS AU 15 JANVIER 2025

EMPLOIS														EFFECTIFS			
EMPLOIS POSTE	Postes permanents	Postes non- permanents	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Total (1)		Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article 3-3 de la loi du 26/01/1984)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste	Si temps partiel (1)	
			date de fin d'ouverture	TC	TNC	En heures	En ETP	A	B		C	oui				non	Quotité
Directeur	X		35	-	151,67	1	X			Attaché territorial	oui : article L 343-1 3° du CGFP		1		Attaché territorial	-	-
Directrice adjointe	X		35	-	151,67	1	X			Attaché principal		X	1		Attaché principal	-	-
Chef du service tourisme et médiation des patrimoines	X		35	-	151,67	1	X			Attaché principal		X	1		Attaché principal	-	-
Chef du service aménagement et écodéveloppement	X		35	-	151,67	1	X			Attaché principal		X	1		Attaché principal	-	-
Responsable du service administratif et financier	X		35	-	151,67	1	X			Attaché principal		X	1		Attaché principal	-	-
Chargé de mission développement culturel Maison du Parc	X		35	-	151,67	1	X			Attaché territorial		X	1		Attaché territorial	90%	32
Adjointe chargée des affaires administratives et financières	X		35	-	151,67	1		X		Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe		X	1		Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	-	-
Chargé de mission communication	X		35	-	151,67	1		X		Rédacteur territorial		X	1		Rédacteur territorial	90%	32
Référent Education et tourisme	X		35	-	151,67	1		X		Rédacteur territorial	oui : article L 332-8 2° du CGFP		1		Rédacteur contractuel		
Assistante de direction	X		35	-	151,67	1			X	Adjoint Administratif		X	1		Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	-	-
Assistante Ressources Humaines	X		35	-	151,67	1			X	Adjoint Administratif		X	1		Adjoint Administratif	80%	28
Gestionnaire Marchés Publics	X		35	-	151,67	1			X	Adjoint Administratif		X	1		Adjoint Administratif	-	-
Assistante administrative	X		35	-	151,67	1			X	Adjoint Administratif	oui : article L 332-14 du CGFP		1		Adjoint Administratif contractuel	-	-

Agent d'accueil et de médiation à la Maison du Parc. Responsable Accueil	X		35		151,67	1			X	Adjoint du patrimoine			0		Adjoint du pat, en disponibilité jusqu'au 12/10/2026	-	-
Agent d'accueil et de médiation à la Maison du Parc Responsable Centre de docs.	X		35	-	151,67	1			X	Adjoint du patrimoine		X	1		Adjoint du patrimoine	80%	28
Agent d'accueil et de médiation à la Maison du Parc Responsable Boutique	X		35	-	151,67	1			X	Adjoint du patrimoine		X	1		Adjoint du patrimoine	-	-
Chef du service Biodiversité et paysages	X		35	-	151,67	1	X			Ingénieur principal		X	1		Ingénieur principal	-	-
Adjoint Responsable service. Biodiversité. Chargé de mission Natura 2000 (Indre-et-Loire)	X		35	-	151,67	1	X			Ingénieur territorial		X	1		Ingénieur territorial	-	-
Chargé de mission eau et RAMSAR -Mission Val de Loire	X		35	-	151,67	1	X			Ingénieur principal		X	1		Ingénieur principal	-	-
Chargée de mission Ingénierie de l'environnement et des énergies			35							Ingénieur territorial			0		Ingénieur en disponibilité jusqu'au 31/12/2026	-	-
Chargé de mission agriculture durable	X		35	-	151,67	1	X			Ingénieur territorial		X	1		Ingénieur territorial	-	-
Chargé de mission paysages			35							Ingénieur territorial			0		Ingénieur en disponibilité jusqu'au 15/06/2026	-	-
Chargé de mission patrimoine naturel			35							Ingénieur territorial			0		Ingénieur en disponibilité jusqu'au 19/11/2025	-	-
Chargé de mission Natura 2000 (Maine-et-Loire)	X		35	-	151,67	1				Ingénieur territorial	oui : article L 332-8 2° du CGFP		1		Ingénieur contractuel	-	-
Chargé de mission Milieux naturels	X		35	-	151,67	1		X		Technicien principal		X	1		Technicien principal 1 ^{ère} classe.	-	-
Agent d'entretien	X		35	-	151,67	1			X	Adjoint technique		X	1		Adjoint technique	-	-

Chargée de mission Transition écologique et sociétale - Accompagnement au changement climatique.	18/04/2025	35	-	151,67	1	X			Attaché	oui : article L 332-24 du CGFP	1		Attaché contractuel	-	-
Chargé de mission écodéveloppement et écoconstruction	31/05/2027	35	-	151,67	1	X			Attaché	(article 3-3 de la loi du 26/01/1984	1		Attaché contractuel	-	-
Chargé du système d'information géographique	-	35	-	151,67	1	X			Ingénieur	oui : article 3-4 II de la loi du 26/01/1984	1		Ingénieur contractuel en CDI	-	-
Chargé de mission paysage, TVB, Publicité	31/01/2025	35	-	151,67	1	X			Ingénieur	oui : article L 332-24 du CGFP	1		Ingénieur contractuel	-	-
Chargée de mission TEN CASVL (contrat de projet)	05/04/2024	35	-	151,67	1	X			Ingénieur	oui : article L 332-24 du CGFP	1		Ingénieur contractuel	-	-
Chargé de mission NATURA 2000 - MAEC	31/12/2025	35	-	151,67	1	X			Ingénieur	oui : article L 332-24 du CGFP	1		Ingénieur contractuel	-	-
Chargé de mission Aires Protégées	31/12/2025	35	-	151,67	1	X			Ingénieur	oui : article L 332-24 du CGFP	1		Ingénieur contractuel	-	-
Chargé de mission Aires Protégées - stratégie foncière	31/12/2025	35	-	151,67	1	X			Ingénieur	oui : article L 332-24 du CGFP	1		Ingénieur contractuel	-	-
Chargé de mission Renaturation villes et villages	31/12/2025	35	-	151,67	1	X			Ingénieur	oui : article L 332-24 du CGFP	1		Ingénieur contractuel	-	-

Grade	Catégorie	Intitulé de l'emploi/poste	Modifications proposées
EMPLOIS NON PERMANENT A TRANSFORMER			
Ingénieur	A	Chargé de mission aires protégées	Missions : Chargé de mission aires protégées et trame arborée
EMPLOIS NON PERMANENTS A PROLONGER			
Ingénieur	A	Chargé de mission NATURA 2000 - MAEC	Contrat de projet 2 ans du 01/01/2025 au 31/12/2026
Ingénieur	A	Chargé de mission aires protégées et trame arborée	Contrat de projet 2 ans du 01/01/2025 au 31/12/2026
Ingénieur	A	Chargé de mission aires protégées et stratégie foncière	Contrat de projet 2 ans du 01/01/2025 au 31/12/2026
EMPLOI NON PERMANENT A CREER			
Ingénieur	A	Chargé de mission Corridors écologiques et zones humides	Contrat de projet 2 ans du 01/01/2025 au 31/12/2026
Ingénieur ou Technicien	A ou B	Chargé de projet SIG/Géonature	Contrat ATA de 6 mois du 01/04/2025 au 30/09/2025
EMPLOI PERMANENT A TRANSFORMER			
Rédacteur territorial	B	Chargé de mission Communication	Rédacteur principal de 2ème classe
Ingénieur territorial	A	Chargée de mission Ingénierie de l'environnement et des énergies	Attaché territorial et libellé du poste : Transition écologique et sociétale - accompagnement au changement climatique

Représentants des Régions et Départements

Présents :

M. Franck CHARTIER, Département d'Indre-et-Loire
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire

Absents ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jackie PASSET
Mme Isabelle DEVAUX, Département de Maine-et-Loire, à M. Didier ROUSSEAU
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à M. Franck CHARTIER
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire, à Mme Gaëlle LAHOREAU
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à M. Benoît BARANGER
M. Etienne MARTEGOUTTE, Département d'Indre-et-Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à M. Roland MARION
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Brigitte GUGLIELMI
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, à Mme Christine FAUQUET

Absents excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire
Mme Marie-Jo HAMARD, Département de Maine-et-Loire
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire

Représentants des communes et EPCI de Maine-et-Loire

Présents :

M. Vincent LÉPY, Allonnes	M. Jean-Michel BONNIN, Montreuil-Bellay
M. Jean-François SUIRE, Bellevigne-les-Châteaux	M. Willy DELAUNAY, Neuillé
Mme Sophie CHARRIER, Brain-sur-Allonnes	M. Loïc BIDAULT, Saumur
M. Marc LEVEY, Brissac-Loire-Aubance	Mme Brigitte SAINT CAST, Varennes-sur-Loire
M. Ludovic GUENESCHEAU, Brossay	M. Pascal MARIE, Villebernier
M. Jean-Pierre ANTOINE, Courchamps	M. Jean-Pierre ANTOINE, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye	Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Jackie PASSET, La Ménitré	Mme Armelle PONCET, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Vincent GASTINEAU, Le Coudray-Macouard	M. Pierre DE BOUTRAY, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion	M. Tony GUERY, CC Baugeois-vallée
M. Rodolphe BRIOUDE, Mazé-Milon	

Absents ayant donné procuration :

Mme Denise DARTEIL, Tuffalun, à M. Loïc BIDAULT
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Mme Armelle PONCET

Absents excusés :

M. Jérôme SAFRAN, Antoigné
M. Cyrille MERCIER, Artannes-sur-Thouet
M. Christophe LEBEAUPIN, Blou
Mme Jacqueline TREUILLIER, Dénezé-sous-Doué
M. Philippe VARIN, La Breille-les-Pins
Mme Isabelle ISABELLON, Le Puy-Notre-Dame
M. Vincent IMHOFF, Les Ulmes
M. Alain DUPUIS, Longué-Jumelles
M. Maurice FERCHAU, Louresse-Rochemenier
M. Jacky MARCHAND, Montsoreau
Mme Andréa SIEDERMUTZ, Parnay
M. Claude DURAND, Rou-Marson
Mme Brigitte SMITH, Saint-Clément-des-Levées
M. Martin ALEMANN, Saint-Macaire-du-Bois
Mme Kathy DESVEAUX, Saint-Philbert-du-Peuple
M. Adrien BEAUVAIS, Souzay-Champigny
M. Patrick BECK, Turquant
M. Sylvain PELTIER, Varrains
Mme Françoise VAUGONDY, Vaudelnay

M. Jean BROUARD, Verrie
M. Jean-Claude SOURDEAU, Vivy
M. Jean-Philippe ROPERS, Beaufort-en-Anjou
M. Richard MARECHAL, Blaison-Saint-Sulpice
M. Samuel MAUPETIT, Les Bois d'Anjou
Mme Stéphanie GUILLEMAIN, Gennes-Val-de-Loire
M. Patrick MERLI, Doué-en-Anjou
Mme Isabelle GRANDHOMME, Cizay-la-Madeleine
M. Guy LANDAIS, Épieds
M. Thierry PAPOT, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Isabelle DEVAUX, C.A. Saumur-Val-de-Loire
Mme Béatrice BERTRAND, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Grégory PIERRE, C.A. Saumur-Val-de-Loire
M. Vincent OUVRARD, CC Baugeois-vallée
M. Yves GIDOIN, CU Angers Loire Métropole
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole

Représentants des communes et EPCI d'Indre-et-Loire

Présents :

M. Cyril CHAUMEAU, Azay-le-Rideau
M. Pierre NION, Benais
M. Gilles PELLE, Bourgueil
Mme Claudine LECLERC, Braslou
M. Claude VASSEUR, Brizay
M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire
Mme Sylvie CHEVALET, Champigny-sur-Veude
Mme Françoise MANCEAU, Chaveignes
M. Damien BARON, Cinais
M. Christian SAGET, Continvoir
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
M. Vincent GASSELIN, Gizeux
M. Lionel HEGRON, Huismes

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard
M. Hubert De CHAMPS, La Chapelle-sur-Loire
M. Noë BRISSEAU, Lémeré
Mme Angélique BOIZIAU, Lignéres-de-Touraine
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUULT, Ligré
Mme Amélie THIBAUT, Luzé
M. Raphaël HANNIET, Razines
M. Jean-Marie KUZIOR, Rigny-Ussé
M. Philippe RÉAL, Rivarenes
Mme Mina TRUFFERT, Saint-Benoît-la-Forêt
M. Rémi COULAIS, Savigny-en-Véron
M. Kévin CLAVEAU, Tavant
Mme Corinne LEROY, Thizay
M. Christophe LOYAU-TULASNE, Tours Métropole Val de Loire

Absents ayant donné procuration :

Mme Maïté POUZET, Anché, à M. Philippe RÉAL
Mme Marie-Noëlle BOULANGER, Assay, à M. Pierre NION
M. Thierry AMIRAULT, Beaumont-en-Véron, à M. Damien BARON

Absents excusés :

Mme Brigitte BERTAULT, Avoine
M. Bertrand LEMOUX, Avon-les-Roches
M. Eric STOPIN, Avrillé-les-Ponceaux
Mme Martine GUERIN, Braye-sous-Faye
M. Matthieu BELLIER, Bréhémont
Mme Véronique GAROUX, Candès-Saint-Martin
M. Rodolphe PARMENTIER, Cheillé
Mme Sophie DE MONTEYNARD, Chezelles
M. Eric MAUCORT, Chinon
M. Philippe JAMET, Chouzé-sur-Loire
M. Michel PIQUIER, Cinais
M. Damien DOUCET, Courcoué
M. Vincent MARECHAL, Couziers
M. Alain RAGUENEAU, Cravant-les-Côteaux
M. Jean-Jacques LEGROS, Crissay-sur-Manse
Mme Sandrine PLOQUIN, Jaulnay
Mme Cécile CORBIER, La Chapelle-aux-Naux
M. Nicolas MANCEAU, La Roche-Clermault
Mme Valérie RAINEAU-BOUCHER, La Tour-Saint-Gelin
Mme Hédia GHANAY, Langeais
M. Peter VAN STAALDUINEN, Lerné
M. Justin RAIMBAULT, Marçay
Mme Amélie BAUDAIS, Marigny-Marmande
Mme Florence MARIE, Panzoult
M. Loïc De la PORTE du THEIL, Parçay-sur-Vienne
Mme Michelle DUVAULT, Pont-de-Ruan
M. Gilles ROSALIE, Restigné
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu

Mme Annabel TALLAND, Rilly-sur-Vienne
Mme Sylvie BOUCHET, Rivière
M. Philippe RÉDRÉAU, Saché
Mme Véronique BONNET, Saint-Germain-sur-Vienne
M. Jean-Michel PELGER, Saint-Nicolas-de-Bourgueil
Mme Karine PIAUT, Sazilly
M. Eric LUANCO, Seuilly
M. Laurent BODIN, Theneuil
Mme Karine MOTHEAU, Thilouze
M. Stéphane ROY, Trogues
M. Didier DOUCHET, Vallères
M. Eric BIGOT, Verneuil-le-Château
M. Yoann SEVESTRE, Villaines-les-Rochers
Mme Maria LEPINE, Villandry
M. Eric OBLIGIS, Coteaux-sur-Loire
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
M. Thierry DEGUINGAND, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Isabelle MELO, CC Touraine Ouest Val de Loire
M. Jean-Jacques GAZAVE, CC Touraine Vallée de l'Indre
Mme Marie-Annette BERGEOT, CC Touraine Vallée de l'Indre
Mme Martine JUSZCZAK, CC Touraine Val de Vienne
Mme Nathalie VIGNEAU, CC Touraine Val de Vienne